



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 29/11/2022*

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence de monsieur Jean-Claude MAES, 1^{er} Vice-Président,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **21/11/2022**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL (en visioconférence), Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT, Betty BESRY (en visioconférence)
Messieurs Jean-Claude MAES, Alain TENEBEA, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Joel TOTO

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S: Monsieur François NAVIS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Joselaine GELABALE
Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS

POUVOIR: Monsieur François NAVIS à Madame Géraldine BASTARAUD

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 (dont 3 en visioconférence) Pouvoir = 1 Absents = 5 Votants = 12

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

DELIBERATION n°2022-11-29/ 03 : RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE DES RUES FURCIE TIROLIEN ET RUE DU FORT-EXTENSION DE L'OPERATION A LA RUE DU DR MARCEL ETZOL ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Jean-Claude MAES, 1^{er} Vice-Président, rappelle que Par délibération du 13/09/2022, la CCMG approuvait le plan de financement de l'opération « Renouvellement des réseaux d'eau potable des rues Furcie Tirolien et du Fort » pour un montant de 140 000 € HT.

Le financement FEI de 140 000 € sollicité (100 % de la demande présentée) a été notifié.

Le SYMEG a étendu le périmètre d'exécution des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, télécom et d'éclairage public à une partie de la rue du Dr Marcel ETZOL (entre la rue Furcie Tirolien et la rue Félix Selbonne).

La CCMG a souhaité réaliser les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable sur ce secteur que le délégataire a identifié comme étant dégradé. L'opération passe d'un montant estimé de 140 000 € H.T. à 145 576,10 € H.T.

Il convient de modifier le plan de financement de cette opération comme suit :

Plan de financement initial

FINANCEUR	MONTANT H.T.	TAUX
Etat - FEI 2022	140 000 €	100 %
TOTAL	140 000 €	100%

Plan de financement à la suite de l'extension de l'opération

FINANCEUR	MONTANT H.T.	TAUX
Etat - FEI 2022	140 000 €	96,17 %
CCMG	5 576,10 €	3,83 %
TOTAL	145 576,10 €	100 %

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention (Guy ACCIPÉ):

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le nouveau plan de financement de l'opération présenté comme suit :

FINANCEUR	MONTANT H.T.	TAUX
Etat - FEI 2022	140 000 €	96,17 %
CCMG	5 576,10 €	3,83 %
TOTAL	145 576,10 €	100 %

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le

12 DEC. 2022

12 DEC. 2022

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

La Présidente,

Dr Maryse ETZOL


 La Présidente